

APPEL DU CNCPH POUR LES ÉLECTIONS LEGISLATIVES 2024

TOUS CITOYENS, TOUS ÉLECTEURS

Le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) lance un appel à toutes les candidates et tous les candidats aux législatives du 30 juin et 7 juillet à mener une campagne électorale accessible à tous.

Dans le cadre des élections législatives anticipées du 30 juin et du 7 juillet 2024, **le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) appelle les candidats et leurs équipes à rendre leur campagne accessible** pour que l'ensemble des électeurs puissent prendre connaissance des programmes, participer aux meetings, accéder à l'information, quel que soit le support, et voter en toute connaissance de cause.

Une campagne électorale est un moment fort de la vie démocratique qui permet à chaque candidat et à chaque formation politique de présenter son programme aux électeurs. C'est aussi un rendez-vous qui permet à l'ensemble des citoyens de se forger une conviction pour voter de manière libre et éclairée. **Rendre sa propagande accessible est donc le moyen de parler à l'ensemble des citoyens, quelles que soit leurs contraintes d'accès à l'information**, et de permettre à chacun un égal accès à la vie politique et démocratique.

L'accessibilité est une **obligation légale prévue dans le code électoral et la loi du 11 février 2005** « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Pour les élections présidentielle, législatives et régionales, les candidats ont l'obligation de fournir leur profession de foi et leur bulletin en format numérique accessible et en format Facile à lire et à comprendre (FALC). Il est également nécessaire de respecter les normes d'accessibilité lors de la création du site internet et de prévoir la plus grande accessibilité possible dans l'organisation des meetings et la conception des contenus éditoriaux (images, vidéos, textes, messages sur les réseaux sociaux...).

Malgré les délais très courts pour organiser ces élections législatives de 2024, le CNCPH rappelle l'importance de permettre à tous les citoyens, sans exception, de prendre part à la vie démocratique dans les meilleures conditions et de pouvoir faire un choix libre et éclairé.

DES RESSOURCES POUR RENDRE LA CAMPAGNE ACCESSIBLE

Le CNCPH se mobilise pour fournir aux candidats et aux équipes de campagne des ressources utiles afin de les accompagner dans leurs démarches d'accessibilité.

1. Un mode d'emploi de la campagne électorale accessible à tous

Il existe plusieurs sources réglementaires et recueils de bonnes pratiques pour rendre une campagne électorale accessible à tous les publics. L'objectif du « mode d'emploi » édité par le Conseil consultatif national des personnes handicapées (CNCPH) est de donner aux candidats et à leurs équipes de campagne un accès rapide et facilement opérationnel à ces informations.

Ce document est composé d'une Foire aux questions (FAQ) et d'une synthèse des recommandations en 13 bonnes pratiques. Pour aller plus loin, un lexique et des ressources complémentaires se trouvent en fin de document.

Consulter ici le mode d'emploi : <https://cncph.fr/legislatives2024>

2. Une vidéo d'appel à rendre la campagne électorale accessible à tous

Dans une vidéo, Jérémie Boroy, Président du CNCPH, lance un appel à toutes les candidates et à tous les candidats pour que leur campagne soient parfaitement accessible à tous leurs électeurs, quels que soient les handicaps qu'ils peuvent rencontrer. Le CNCPH les invite à consulter le mode d'emploi pour l'accessibilité des campagnes électorales.

Voir la vidéo : <https://youtu.be/YjMpanmYMN8>

3. Deux formations flash organisées en visioconférence

Deux formations flash d'1h en visioconférence organisées par le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) à l'attention des candidats aux élections législatives et de leur équipe de campagne : comment mener une campagne électorale accessible à toutes les électrices et tous les électeurs dans des délais contraints ? Comment s'adresser à tous ses publics en prenant en compte tous les handicaps ? Meetings, programme et profession de foi, site internet et réseaux sociaux, bulletin de vote : rappel des obligations légales, exemples concrets, conseils pratiques.

Inscription gratuite : <https://legislatives2024.eventbrite.fr>

LE CONSEIL NATIONAL CONSULTATIF DES PERSONNES HANDICAPÉES (CNCPH)

Le Conseil national consultatif des Personnes handicapées (CNCPH) est une instance consultative qui organise la participation des personnes handicapées ou de leurs représentants à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques ayant un impact sur l'effectivité des droits et la qualité de vie des personnes handicapées. Présidé par Jérémie Boroy, le CNCPH veille à une meilleure représentation des personnes handicapées et renforce leur participation à la co-construction des politiques publiques.

Le secrétariat du CNCPH est assuré par le Secrétariat général du Comité interministériel du handicap (SG CIH), avec l'appui des services de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Le CNCPH peut être saisi ou s'autosaisir de toutes questions relatives à la politique du handicap. La loi du 11 février 2005 « Egalité des droits et des chances, participation et la citoyenneté des personnes handicapées » renforce ses missions et prévoit que le CNCPH soit saisi de tous les projets de textes réglementaires pris en application de cette loi. D'une manière générale, cette loi donne au CNCPH une mission d'évaluation de la situation des personnes handicapées et de propositions d'actions portées à l'attention du Parlement et du Gouvernement.

CONTACTS

Email : electoral@cncph.fr

Site internet : [Conseil national consultatif des personnes handicapées \(CNCPH\)| info.gouv.fr](http://Conseil.national.consultatif.des.personnes.handicapées.(CNCPH).|info.gouv.fr)

Réseaux sociaux :

[Linkedin](#) / [Twitter](#) / [Facebook](#)

